

# La coproduction à l'heure du numérique. Risques et opportunités pour le consommateur et l'emploi

## Déclaration du groupe de la coopération

La coproduction est une pratique qui se développe depuis plusieurs années et la révolution numérique lui donne une nouvelle ampleur : plateformes numériques, émergence du « do it yourself », multiplication des *fablabs*, etc... Cette coproduction peut se faire à des degrés très variables : de la simple consultation à une véritable intégration dans le processus de production. Des formes de collaboration plus ou moins encadrées se diffusent. Si certaines sont involontaires voire subies, d'autres répondent à de réelles motivations des citoyens pour une autre consommation. Dans tous les cas, émerge ainsi une zone floue entre le travail et le rôle des consommateurs/clients.

L'avis propose une analyse très bien étayée de ce phénomène. L'état des lieux est équilibré : il pointe tant les risques – notamment de distorsions de concurrence – que les opportunités – en termes d'innovation. Il dresse ainsi la trajectoire de ce que pourrait être un modèle alternatif à la française ou européen, à travers un cadre de régulation qui reste à construire.

Les attentes des consommateurs et consommatrices sont en effet fortes en termes d'économie de proximité, de circuits courts alimentaires, ou encore d'une énergie citoyenne renouvelable.

Des communautés s'organisent qui favorisent le sentiment d'appartenance, la cohésion et la participation. Mais les consommateurs qui produisent de la valeur pour les entreprises doivent aussi s'y retrouver et être protégés.

Il est donc pour nous tout à fait essentiel d'encourager une coproduction respectueuse de l'intérêt collectif avec une répartition de la valeur générée collectivement ainsi qu'une gouvernance ouverte ou partagée. Nous retrouvons d'ailleurs là les fondements des coopératives, de la forme la plus ancienne, les coopératives de consommateurs, à la plus récente, les Sociétés coopératives d'intérêt collectif.

À cet égard, l'essor des plateformes numériques mérite d'adapter notre cadre juridique et fiscal. Si elles répondent en effet à des attentes et ouvrent de nouveaux marchés, elles engendrent également des risques, notamment sur l'utilisation des données personnelles. Nous partageons donc particulièrement la volonté de créer un véritable statut juridique

européen de la plateforme numérique ainsi que le développement du « coopérativisme de plateforme » comme l'avait également relevé le Conseil national du numérique. Le groupe de la coopération partage l'objectif de mettre la coproduction au service des consommateurs, de l'emploi et de la croissance. Il a voté en faveur de l'avis.